

Eglise de *Lésignac-Durand*

L'église paroissiale de *Lésignac* avait été construite au XIII^e siècle, ce qui équivaut à dire que sa caractéristique était l'arc de transition entre le roman à plein cintre et l'ogival, architecture qui a laissé de si nombreux spécimens dans ces contrées.



Non seulement la forme de l'arc de son portail, mais encore les chapiteaux de ses colonnes accusent franchement cette époque.

Elle était orientée, c'est-à-dire que son chevet était tourné vers l'Est. Sa forme était celle d'un quadrilatère allongé. Sa nef unique voûtée en berceau, en plein cintre, sans pendentifs, prenant naissance sur une corniche saillante qui courait le long des murs latéraux et éclairée par 5 lancettes, se terminait au chevet, par un mur percé d'une fenêtre, placée au-dessus du maître-autel. Celle-ci a été aveuglée depuis longtemps ainsi qu'une autre ouverture pratiquée vers le bas de ce même mur. Cette ouverture était placée à environ 1 mètre au-dessus du sol primitif et, par conséquent mettant en communication le chœur et l'extérieur, du côté du cimetière. On peut supposer que c'était une de ces fenêtres grillées, au

travers desquelles, au moyen-âge, on autorisait les lépreux à assister au Saint Sacrifice. Mais, ce pourrait aussi bien être l'arcade sous laquelle se trouve le tombeau de l'un des fondateurs de l'église, tombeau qui aurait été violé par les calvinistes et qu'on aurait remuré après leur départ. La nef était formée d'une seule travée à laquelle faisait suite à l'orient le clocher dont la base constituait le chœur de l'église. Telle est du moins l'opinion qu'on pouvait se former il y a quelques mois, mais à laquelle la démolition de l'édifice est venue ôter beaucoup de sa force. En effet, un arc, muré à côté du chœur, et qui était crû avoir été ouvert lors de la reconstruction au XV^e siècle, apparut avec tous les caractères du XIII^e.

D'autre part, s'il était très apparent que le clocher qui, primitivement était carré avait, après coup, été augmenté, il était aussi très aisé de reconnaître que le mur de chevet lui servant de base et ses contreforts appartenaient bien à la construction primitive...

Donc, on peut admettre qu'en principe l'église de *Lésignac* avait la forme de la croix latine.

... De l'église romane que nous venons de décrire, il ne reste plus aujourd'hui que la façade en forme de pignon, veuve de la croix qui dut la surmonter autrefois, le mur septentrional et le clocher.

Réduite en ruines par les anglais, elle fut reconstruite au XVe siècle.¹

Les matériaux de cette reconstruction furent en partie fournis par les ruines même.

On profita de cette circonstance pour agrandir l'église: depuis deux siècles, la population de la paroisse avait augmenté et la première construction ne répondait plus aux besoins. On lui adjoint un collatéral au bas côté en 3 travées que l'on souda à sa face méridionale. Deux des travées ouvraient sur la nef par des arcades en plein cintre dont les nervures profilaient sans bagues celle des piliers.

La troisième travée, à la hauteur du chœur ouvrait sur celui-ci par l'arcade en tiers point.

C'est elle qui, à la suite d'un meurtre fut par l'ordre de l'évêque murée et démolie.²

... Il est attesté par des actes qu'on fit des inhumations à l'intérieur de l'église.

... Les calvinistes pillèrent l'église et l'incendièrent. On ne la reconstruisit pas, on se contenta de faire les principales réparations faute d'argent.

... Pendant la révolution, des fêtes révolutionnaires y furent pratiquées.

L'église actuelle a été consacrée le 10 septembre 1905.

Le clocher a été endommagé par la foudre à deux reprises: le 31 juillet 1948, le 20 février 1969.

Le presbytère avait, lui aussi, subi d'importants dégâts.

Historique de l'Eglise

La paroisse Saint-Pierre ès liens de *Lésignac-Durand* est constituée par la commune de ce nom, et il ne semble pas résulter de l'examen de l'arpentage de 1748 que cette circonscription eût été modifiée par application de l'article IX du concordat.

Sa superficie est d'environ 1974 hectares et sa population en décroissance depuis un demi-siècle, comprenait au recensement de 1900 mille habitants, répartis en une trentaine de villages.

Tandis qu'au civil, elle relevait administrativement de l'*Angoumois*, dans les Marches duquel étaient classées les terres dépendant de la Principauté de Chabonais, au spirituel, dès le temps de la domination romaine et jusqu'à la publication des articles organiques de la convention de 26 Messidor an 9 qui réglait que le diocèse d'Angoulême se composait des départements de la Charente et de la Dordogne, la paroisse de *Lésignac-Durand* du Pagus Lemovicensis ou diocèse de Limoges et relevait de l'archiprêtré de *Saint-Junien*.

Aujourd'hui, elle fait partie du doyenné de Montemboeuf, de l'archiprêtré de Confolens et du diocèse d'Angoulême.

Les monuments écrits faisant complètement défaut et la tradition ne nous ayant transmis aucun souvenir de quelque valeur, il est assez difficile de faire un historique de cette paroisse dont les seules archives antérieures à la révolution sont constituées par des cahiers contenant les actes de baptême, mariage, sépultures depuis 1625, qui déposés à la mairie y sont conservés dans le plus grand désordre. On sait toutefois qu'au XVe siècle, les Anglais ravagèrent le pays, détruisirent ou ruinèrent plusieurs châteaux des environs ainsi que l'église de *Lésignac*. Le souvenir s'est vaguement conservé de la date de l'an 1445 environ comme étant l'époque de ces déprédations. Il ne répugne pas d'admettre qu'en effet, lorsque *Jeanne d'Arc* eut conduit Charles VII à Reims, ses actes surnaturels ayant rendu l'espoir et le courage au cœur des Français abattus, tandis que les Anglais étaient glacés d'épouvante, l'une des armées que *Charles VII* avait confiées au Comte de *Dunois* pour finir d'expulser l'étranger et de le chasser des places qu'il tenaient encore dans la *Guienne*, peut-être même l'armée commandée par le bon Comte Jean n'est engagé dans notre contrée une série de combats afin de déloger l'Anglais des nombreux postes qu'il y occupait encore et que suivant une tactique souvent employée à la guerre, les soldats d'*Henry VI* n'aient marqués par un amoncellement de ruines les lieux de leur dernière résistance. Au nombre de ces ruines, étaient l'hôpital de l'église de *Lésignac*. Le premier ne se releva

¹ Voir notice paroissiale

² idem

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

jamais et c'est à peine si l'on peut retrouver quelques traces de ce que furent ses bâtiments. Quant à l'église elle fut reconstruite et non-restaurée. Elle fut consacrée le 13 février 1492 par l'évêque de *Limoges: Jean II Barton*.

Mais, il y a plus. Nous verrons un peu plus loin que les travaux de démolition de cette vieille église sans nous livrer de bien importants secrets nous ont permis de constater ce que fut cette construction du XVe siècle et qu'on y conserva bien peu de choses de l'édifice du XIIe siècle.

Quatre vingt ans se sont à peine écoulés depuis cette reconstruction que de nouveaux malheurs fondent sur la paroisse. Ce sont maintenant les protestants calvinistes dit "*Huguenots*", qui répandent à flot le sang et amoncellent les ruines dans l'Angoumois et les provinces voisines. Il n'y a pas pour leur intrépides cruauté de coins trop reculés ni de populations trop simples. Après leur horribles forfaits de *Montbron*, après les raffinements de barbarie développés dans leurs crimes affreux de *Saint-Cybardeaux*, *Mouthiers* et *Chasseneuil*, les calvinistes, dit la tradition, pour se venger de ce qu'ils n'avaient pu obtenir une seule abjuration dans la paroisse, saccagèrent l'église de *Lésignac*, la pillèrent et y mirent le feu ainsi qu'au château. Le fer et le feu, le meurtre et l'incendie, le pillage des vases sacrés et la violation des sépultures, voici les grands moyens des "religionnaires"!... Les bois de *Charente* qu'on vient de descendre et les pierres calcinées qui étaient demeurées au faite des murs attestent encore de la violence de ce sacrilège incendie dans les flammes duquel périrent avec le mobilier de l'église les précieuses archives de la paroisse.

Les guerres de religion, nous l'avons vu précédemment ne portèrent pas seulement le trouble dans les consciences de la population chrétienne de *Lésignac*. Elles y porteront aussi la désolation. L'incendie dont les traces étaient encore très apparentes dans les matériaux calcinés qu'on vient de descendre détruisit la voûte, le mur oriental du clocher et tout le mobilier. Les autels, la chaire, les statues, les tableaux, tout fut la proie des flammes. Elle était en bien pitoyable état la pauvre église, et cependant cette fois, on ne pouvait songer à une nouvelle reconstruction, les ressources faisant défaut. On dut se contenter de faire les réparations les plus urgentes. La force du feu avait fait éclater le mur de la face est du clocher dont une partie s'abattit sur la voûte du chœur et le rompit. Reprendre ce travail dès la base eût été très coûteux et il n'y fallait pas penser. N'en refaire la construction qu'à partir de la hauteur de la voûte n'offrait aucune garantie de solidité. On s'arrêta à un moyen qui satisfaisait à peu près à toutes les exigences du moment en montant sur le mur du chevet la nouvelle façade du clocher et en la soudant par les côtés aux murs demeurés intacts, ce qui donna à cette tour la forme très massive d'un parallélogramme au lieu de celle d'un quadrilatère qu'il avait auparavant. Les voûtes des nefs et bas côtés furent remplacés par des charpentes avec plafond de bois et on fit, sans doute, construire deux autels en bois, l'un pour le sanctuaire, l'autre pour la chapelle, à côté, dédiée à la Sainte Vierge. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on fit l'acquisition du maître autel avec son retable en bois sculpté, de plus par style de la Renaissance qui, récemment redoré et bien qu'assez mal réparé est encore très digne d'occuper sa place. Remarquons toutefois que pour assortir à ce retable, il eût fallu faire un autel tombeau au lieu de l'autel cubique à colonnes qu'on a fait.

Toutes les portes restant ouvertes à l'hypothèse, on peut supposer que c'est *Henry Guingand*, ce curé mort en 1710, et auquel on donne dans son acte de sépulture les titres de "réparateur de l'église, réédificateur du presbytère, pasteur zélé..." qui fit faire et placer le maître-autel et peut-être aussi le tableau représentant *Saint Pierre* dans la prison *Mammertine* sous lequel se trouva dissimulée la grossière peinture à la détrempe sur enduit de chaux dont était décoré le mur du fond du chœur. On peut croire aussi que c'est messire *Henry Guingand* qui fit faire la chaire, modeste travail de menuiserie dans lequel les moulures de l'abat-voix et la forme des panneaux semblent être de la même époque que le retable.

La maison curiale

La maison curiale que fit construire ce même curé n'existe plus depuis une quarantaine d'années. Devenue inutile par suite de la construction en 1857 du presbytère actuel, elle fut démolie et son emplacement livré à la culture. Cette maison qui à en juger par le plan cadastral était de vastes dimensions se trouvait au nord de l'église dont elle n'était séparée que par la sacristie. Elle avait donc été construite sur une partie du cimetière paroissial au milieu duquel se trouvait l'église et lorsqu'il y a

quelques années, Monsieur le curé *Senmartin* voulut faire quelques défoncement pour y planter un verger, on y trouva quantité de squelettes. On en trouva également beaucoup en nivelant le sol de la cour de la cure, derrière le chevet de l'église.

Le Cimetière

Et à ce propos, il est permis d'éprouver quelques étonnement, d'abord de la simultanéité de deux cimetières à Lésignac, ensuite de l'ignorance dans laquelle on se trouve de l'époque où cette simultanéité a commencé. La coutume étant toute récente à Lésignac de placer sur les fosses des tombes avec inscriptions, il n'est pas possible de savoir à quelle époque on commença à inhumer dans le cimetière situé au nord-est du bourg; il est toutefois certain qu'il y a plus d'un siècle et que le plan cadastral dressé vers 1838 mentionne le chemin du cimetière comme une voie déjà vieille; mais il est certain également qu'on continue à inhumer dans le cimetière paroissial les personnes qui l'avaient demandé, jusqu'à ce que la partie devant l'église fut transformée en place publique et jusqu'à ce que la partie à l'orient fût convertie en cour. Nous aurons d'autres occasions de nous occuper du cimetière. Pour le moment, revenons à notre curé *Guingand*.

Henry Guingand

Il était d'origine limousine, des environs de *Gorre* ou de *Saint-Mathieu* et appartenait à une famille aisée, très honorable et des mieux apparentées.

C'est son frère *Henri* qui acheta les terres et maison de la *Redortière*, aujourd'hui propriété de la famille *Henrotte*.



A l'égard de ces frères *Guingand* dont plusieurs se trouvaient prêtre en même temps, voici ce que nous avons trouvé:

Henri Guingand, nommé curé de *Lésignac* en octobre 1687, mort le 3 mai 1710 et enterré dans le sanctuaire de l'église le 4.

Martial Guingand, frère

du précédent, à la sépulture duquel il assiste ainsi que son jeune frère *Henri*, curé de *Mouzon*. *Martial Guingand* qui succéda à son frère comme curé de *Lésignac* (1710) résigna sa cure à *Robert Bourrée*, sous réserve de 480 livres de pension au mois de septembre 1737.

Robert Bourrée. Messire *Robert Bourrée* mourut le 13 juin 1759, âgé de 58 ans, et fut enterré dans le cœur de l'église, sous "la petite cloche".

Guiot. Il eut pour successeur Monsieur *Guiot* ou *Guyot* de *Saint-Quentin*, précédemment vicaire de *Chassenon* qui se retire en 1770 pour se faire missionnaire à *Limoges* et qui confessa la foi dans les prisons de cette ville pendant la persécution révolutionnaire.

Un meurtre commis dans l'église

C'est ici, soit en l'année 1767 ou quelques années avant, dit la tradition, qu'il faudrait placer la narration du crime qui ensanglanta l'église de *Lésignac* et eut pour conséquence la suppression par démolition de la chapelle qui en avait été le théâtre.

Notre curiosité piquée par l'indécision dans laquelle on se trouve quant à l'événement dont il s'agit à suivre de très près les travaux de démolition de la partie de l'église qui fut murée à cette occasion et les constatations que nous avons faites nous ont confirmé dans cette opinion que les travaux de suppression de cette chapelle doivent remonter à plus de 140 ans. Voici le fait dans sa matérialité:

Deux hommes de cette paroisse, l'un nommé *Soulard* et l'autre *Baubelat* s'étaient voués une haine mortelle. (Les personnes qui rapportent cette histoire varient quant à la cause première de cette haine, mais elles sont d'accord pour dire que ces deux hommes ennemis avaient annoncé publiquement leur intention réciproque de se tuer.) Or, pendant l'office du jeudi-saint, *Soulard* qui, sans doute, avait vu *Baubelat* entrer dans l'église pour assister à la cérémonie, alla chercher un pistolet et entrant à son tour dans la chapelle latérale où se célébrait l'office, tira sur lui et le tua.

Il y avait pollution du sanctuaire. Il fallait procéder à sa réconciliation. Mais, en attendant, l'église était en interdit. L'évêque de Limoges qui ne pouvait, sans doute, se rendre de quelques temps à *Lésignac*, ordonna la suppression de la partie de l'édifice où avait eu lieu le scandale. On mura les issues, puis on le démolit!

1789

Les temps s'assombrissent encore! Les mœurs privées se relâchent, la corruption gagne les classes inférieures de la société et se répand jusqu'au fond des campagnes. Le vent de la révolte souffle partout à travers l'Europe, mais particulièrement à travers la France. Nous sommes à l'aurore de 1789, nous sentons venir la révolution.

Cette année commença fort mal à *Lésignac*. Depuis quelques jours, une maladie épidémique sévissait avec intensité sur la population de la paroisse et bientôt exerça des ravages terrifiants. En effet, dans la première semaine de janvier, 8 personnes succombèrent au mal. Du 10 au 25, il y eut encore 4 décès. Sur ces 12 victimes, 5 sont des enfants de 3 à 10 ans, 4 des personnes adultes (17 à 30 ans) et 3 des vieillards. Le village du *Raillard* fut particulièrement éprouvé. Il y perdit 6 habitants.

Quelle était cette maladie? Les actes de sépultures ne nous révèle pas cela. Il est permis de supposer que son apparition produisit un véritable affolement dans la population et que l'autorité jugea utile de prendre des mesures urgentes en vue de donner aux morts une prompte sépulture. C'est ce que viendrait confirmer la découverte faite il y a quelques années dans la cure actuelle, d'une tranchée garnie de chaux; dans laquelle, chose surprenante, avaient été inhumés sans bière, plusieurs corps parmi lesquels les squelettes d'enfants étaient en plus grand nombre.

Convocation des Etats Généraux

L'émoi causé par ce fléau était à peine apaisé que déjà d'autres inquiétudes assiégeaient les esprits.

Le dernier dimanche de février 1789, au prône de la messe paroissiale, le curé de *Lésignac*, messire *Dupin de Bessac*, lut en chaire diverses pièces qu'un huissier royal était venu, dans le courant de la semaine, signifier au synode de la paroisse. Ces pièces comprenaient les Lettres du Roi données à Versailles le 24 janvier, portant convocation des Etats Généraux et l'ordonnance de Monsieur le Sénéchal., en date du 14 février convoquant les électeurs des bourgs, paroisses et communautés afin d'élire leurs députés chargés d'établir les cahiers de leurs doléances et de les porter au chef-lieu de l'élection, c'est-à-dire dans la circonstance à *Angoulême* où aurait lieu le vote pour la désignation des députés à l'Assemblée Générale des trois ordres qui devait se tenir à Versailles le 27 avril suivant. Les électeurs de *Lésignac* se réunirent au nombre de 180 est-il dit au procès-verbal, soit un par feu, et après avoir prié Monsieur *Debord*, notaire au bourg, de prendre la présidence de ce collègue électoral, ils élirent pour députés Monsieur *Debord* et *Jean Fin*, marchand.

Le procès-verbal de cette réunion porte 14 signatures, ce qui est un pourcentage très élevé pour la contrée où l'instruction n'était pas très répandue à cette époque.

Les électeurs de Mouzon choisirent le même président de bureau, Monsieur *Debord*, notaire. Leur députés se joignirent à ceux de *Lésignac* pour élaborer leurs doléances et ce fut ledit *Debord* qui fut chargé d'en rédiger les cahiers pour les deux paroisses. Aussi, ces doléances qui paraîtraient au moins bizarres, si elles étaient prises comme l'expression des sentiments d'une population rurale, n'offrent-

elles qu'un intérêt relatif, considérées comme l'expression des sentiments personnels de députés dont un est un modeste hobereau sans fortune, ancien capitaine au régiment de *Bourgogne* et un autre un tabellion mécontent. Dès lors, il n'y a plus lieu d'être surpris de ne trouver dans les cahiers de ces deux paroisses que les vœux suivants:

"Expression de sentiments d'attachement au roi et de reconnaissance pour sa sagesse, sa justice et son amour pour son peuple: demande de la suppression des pensions des Chevaliers de l'ordre du Saint Esprit et de l'élaboration d'un tarif de pension à accorder aux militaires vœu que la noblesse continue à jouir des honneurs, faveurs et grandeurs attachés à sa condition, avec liberté de commencer dans tous les genres, sans déroger; sollicitation d'une réforme générale du système judiciaire et proposition qu'il soit crée des officiers municipaux pour faire la collecte des impôts et l'envoi direct au Trésor des deniers royaux; enfin, vœu que toutes les fêtes qui se solennisent pendant la saison d'été ou en automne soient retranchées..."

Assemblée du clergé et de la noblesse

Tandis que s'élaboraient les cahiers et que s'organisait l'assemblée du Tiers-Etat, la noblesse et le clergé préparaient aussi les leurs. D'un côté, le curé de *Lésignac* et son vicaire ou l'un d'eux seulement, porteur de la procuration de l'autre, se rendaient à Limoges pour élire les députés de l'ordre du clergé, en même temps où d'un autre côté, le châtelain de la paroisse, le jeune chevalier Du *Rousseau* de *Lésignac* se rendait à *Angoulême* en compagnie de ses voisins MM. De *Rocquart* des *Dauges*, *Guiot* de la *Lande* de *Massignac*, des *Prises* du *Poirier* et d'autres pour élire les députés de la noblesse.

Quelles impressions rapportèrent-ils de ce voyage? Le curé, le vicaire, le châtelain devaient disparaître dans la tourmente et, traités en ennemis du peuple, deux d'entre eux au moins périrent martyrs de la révolution.

Monsieur Dupin de Bessac.

Monsieur *Bernard Dupin* de *Bessac*, vicaire de *Saint-Laurent-sur-Gorre*, avait succédé comme curé de *Lésignac* à messire *Guiot* au mois de janvier 1770. Il; appartenait à une famille très bien apparentée et très répandue sur les confins du *Limousin*, de *Angoumois* et du *Poitou* et avait une sœur *Mathurine Dupin*, mariée à Monsieur De *Barberin Buyfragnoux* qui émigra, en raison de quoi ladite *Mathurine* et sa fille furent détenues comme suspectes à *Confolens* jusqu'au 5 février 1795.

Le vicaire de Roffignac de Grimaudie.

En quittant *Lésignac*, Monsieur *Dupin* laissait un vicaire à la cure: Monsieur *Vincent Roffignac* né à *Roussac*, diocèse de *Limoges*, le 17 septembre 1761, qui occupait le poste depuis 1787. Cet ecclésiastique dont la signature figure à peu près sans interruption dans les actes de l'état civil de 1787 à la fin de 1783, appartenait à une branche bâtarde de la maison de *Roffignac* et son vrai nom était de *Grimaudie*. D'un caractère faible ou timoré, peut-être aussi enthousiaste de quelques unes des idées nouvelles, il se laissa facilement entraîner par l'exemple de son curé, et, lui aussi, prêta serment à la Constitution en 1791. Il alla beaucoup plus loin. Le 23 frimaire 1793:

"il abdiqua les fonctions mensongères du sacerdoce"

et se fit délivrer un certificat de civisme et une attestation comme quoi:

"il s'est montré tout le temps bon citoyen et vrai républicain reconnu sans qu'il ait été possible en aucune manière de blâmer sa conduite et de suspecter son exacte conformité et obéissance aux lois de la République".

Vincent de *Grimaudie* était faible et un pusillanime. Jusqu'en 1790, il avait signé: *Roffignac*. A partir de janvier 1781, il devient dangereux de porter la particule, il la supprime, mais jusqu'au 6 septembre 1792, il continue de faire suivre son nom des trois lettres "vic." (vicaire). Enfin, le 20 mars 1793, il abandonne le titre et les fonctions et se fait nommer membre du conseil général de la commune dont dès lors les actes sont dressés par:

- 1.- *Fourgeaud*, officier public,
- 2.- De *Bord*, maire, et à partir du 27 mai par:

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

3.- *Roffignac*, membre du conseil général de la commune, élu le 26 mai pour recevoir les actes de l'état-civil.

Ce malheureux prêtre donna donc à la révolution de nombreux gages. Il eut toutes les faiblesses nécessaires pour assurer sa sécurité, sinon la tranquillité de sa conscience. L'administration, dans laquelle dit Monsieur *Gigon*, on prétend qu'il s'était fait donner un emploi comme commis des Poudres et Salpêtres, et où les fonctionnaires étaient pleins de bienveillance pour lui, aussi est-il probable que sans une funeste imprudence, il eût fini de traverser sans entraves la tourmente révolutionnaire. Mais Dieu avait d'autres vues sur la brebis égarée, pour lui comme pour Saint-Pierre, le coq chanta.

Vincent de Roffignac de Grimaudie entretenait d'amicales relations avec ci-devant noble, Monsieur de *Cauffour*, habitant le château de *Peyras*, sur la paroisse de *Roumazières*. Leurs positions réciproques auraient dû conseiller à ces deux amis la plus grande prudence. Comment donc une lettre de l'un d'eux invitant l'autre à venir manger du citoyen cochon tomba-t-elle entre les mains des patriotes qui tenaient leurs assises au château du *Chambon*, paroisse de *Suris*?... Hasard ou dénonciation, peu importe, mais œuvre providentielle, c'est sûr, et les conséquences de cette plaisanterie apprirent cruellement à l'ancien vicaire de *Lésignac* que la prudence de l'homme est souvent mise en défaut par la justice de Dieu. On fit enquête et perquisition: on découvrit la qualité de prêtre, ex-noble et ex-vicaire, du citoyen *Roffignac* et on le déféra au tribunal criminel du district. Celui-ci, malgré une bienveillance particulière qui ressort des pièces du procès, fut contraint de l'envoyer au comité de salut public de Paris qui dans son audience du 25 Messidor an II (16 juillet 1794) prononça contre lui et plusieurs autres accusés une condamnation à mort, comme:

"convaicus de s'être rendus ennemis du peuple en entretenant des intelligences avec les ennemis de l'Etat, en servant les projets de l'infâme *Capet*, en participant aux assassinats commis contre le peuple le 10 août, en se rendant coupables des crimes du tyran, en cherchant à ébranler la fortune publique, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en usurpant des pouvoirs et en abusant de ceux qui leur avaient été délégués, en provoquant à la guerre civile par le fanatisme, en discréditant les assignats, en cherchant à détruire les subsistances, en tuant des brebis pleines, etc."

On voit qu'il y a de quoi choisir dans ces griefs, mais qu'il est peu aisé de savoir ceux qu'on reprochait à chaque accusé, d'autant qu'à cette époque de la Terreur, on ne se donnait plus la peine de publier les interrogatoires sommaires qu'on leu avait fait subir, ni les dépositions des témoins devant le tribunal qui avait instruit leur cause. Qu'avait donc servi à ce malheureux prêtre jureur³ de donner, sûrement au grand dam de sa conscience, de nombreux gages d'adhésions aux institutions révolutionnaires? De quoi lui avait-il servi de devenir Apostat? De rien. Il s'en aperçut un peu tard, mais Dieu, dans sa bonté, lui accorda de nouveau sa grâce et l'ex-vicaire de *Lésignac*:

"après son arrestation se montra aussi courageux et aussi bon prêtre qu'il avait été poltron".

Cette sentence fut exécutée le jour même à Paris:

"sur la place de la Barrière de *Vincennes*. L'abbé fut conduit à l'échafaud en même temps que Madame d'*Assier* des *Brosses* et Madame de *Lassuderie Gamory*, avec lesquelles il avait fait le voyage de *Confolens* à Paris".

On se fait difficilement l'idée des difficultés qu'il y a aujourd'hui, après à peine 100 ans à réunir les notes nécessaires pour établir une relation exacte des faits qui se passèrent à cette époque. Peu nombreuses sont les personnes à interroger. Et celles au souvenir desquelles on peut faire encore appel entourent leurs récits de réticences ou d'inexactitudes voulues qu'il est bien difficile de corriger. Nous avons fait une minutieuse enquête sur la triste histoire de Monsieur de *Lésignac*; nous avons interrogé tous les échos et nous sommes entourés de tous les documents que nous avons pu réunir et nous aidant du récit publié il y a 40 ans par le docteur de *Gigon* dans son livre:

"Les victimes de la Terreur".

Nous allons essayer d'en faire une relation exacte.

³ C'est ainsi que l'on appelait les assermentés

Monsieur du *Rousseau de Lésignac*

Le château

La construction massive et sans caractère qu'on appelle le "château", au sud du bourg de *Lésignac*, était au XVII^e siècle un simple repaire ou logis noble, flanqué de 2 tours et de 2 tourelles en poivrières encorbellées. Ces tours et tourelles achevèrent de disparaître il y a une cinquantaine d'années. Mais, dès l'an III de la République, elles avaient été découvertes afin d'obéir aux ordres de Directoire pour faire disparaître:

"tout ce qui pouvait rappeler le régime odieux de la féodalité",
tours, tourelles, murs épais garnis de créneaux, etc.

Le château de *Lésignac*, plusieurs fois reconstruit, notamment après sa ruine par les calvinistes, dut à une certaine époque, être une assez importante construction. On y voit encore une cave voûtée de 20 mètres de long sur 6 de large, et une fort jolie cheminée en pierre. Ce n'était point une demeure féodale, car nous n'avons trouvé nulle part qu'il lui fût dû aucune dîme et redevances, ni qu'elle dût foi ou hommage au seigneur de *Chabanais* qui était cependant seigneur foncier et justicier de la paroisse de *Lésignac*. En 1635, cette maison et les terres en dépendant appartenaient à *Lyonnet Thomas*, sieur de la *Barrière*, en la paroisse de *Saint-Quentin*. En 1663, elles étaient possédées par *Antoine Thomas*, sieur de *Lésignac*, conseiller au siège présidial d'*Angoulême*, fils du feu *Thomas*, sieur de *Saint-Simon*, eschevin d'*Angoulême*, y demeurant. Ces *Thomas* formaient une branche de la famille des *Maisonnettes* de *Montgoumard* qui a donné aux lettres plusieurs personnages distingués, entre autre le célèbre *Thomas de Girac*. Cette maison portait pour armes:

"d'or au cœur de meules avec en chef une étoile et en pointe une croix raccourcie d'azur".

Le château et terres de *Lésignac* passèrent plus tard dans la maison du *Rousseau* dont on connaît plusieurs rameaux en *Angoumois* et dont les armes se lisent ainsi:

"de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 besans, de même, au chef d'argent chargé de 3 losanges de gueules".

Le 22 septembre 1755 mourut au bourg de *Lésignac* noble homme *Martial* du *Rousseau*, écuyer, âgé de 55 ans, décédé dans la communion de l'église et inhumé le lendemain en présence de *Germain Berthounet*, sieur de la *Vüe*, habitant *Orgedeuil* en *Angoumois*, et de *Jean de Plas* de *Fontaubière*, habitant *Cherves*, ses neveux, et de plusieurs autres parents et amis. Le défunt, est-il dit à l'acte de décès, était veuf de *Marie-Suzanne Pasquet*. Il laissait, issus de ce mariage, deux jeunes orphelins, un fils, le chevalier du *Rousseau* de *Lésignac* et une fille, de quelques années plus jeune que lui. Le chevalier du *Rousseau*, ou Monsieur de *Lésignac*, comme on l'appelait couramment, n'était donc pas tout à fait un jeune homme ni sa sœur une toute jeune fille lorsqu'éclata la Révolution. Celle-ci les trouva tous deux célibataires, mais aussi formant tous deux des projets d'union que vinrent entraver les événements. Ce jeune gentilhomme, à la belle stature, doué d'une force herculéenne et d'une agilité remarquable, joignait à la beauté du corps les qualités du cœur. Il était humain, compatissant, secourable pour le pauvre. Il n'avait point pris de service militaire afin de rester auprès de sa sœur et était résolu à ne se marier que lorsqu'il l'aurait pourvue elle-même d'un mari. Cette résolution ne l'avait du reste pas empêché de remarquer Mademoiselle *Fougeron* de la *Pélussonie* et de se fiancer avec elle.

Le père de cette jeune personne, un vieil ami de la famille de *Lésignac*, s'était voué à l'éducation de sa nombreuse famille avec laquelle il habitait dans le bourg de *Lésignac*, une maison devenue la propriété de la famille *Puybaraud-Villars* et de la famille *Vouvet*, bien qu'il possédait le vieux logis de la *Pélussonie*, sur la paroisse de *Sauvagnac-Massignac*, une jolie maison d'habitation avec des terres à la *Contie*, et d'importants domaines sur la paroisse d'*Etagnac*. Monsieur de la *Pélussonie* était un gentilhomme campagnard qui s'occupait peu de politique, quelque peu de commerce et beaucoup d'agriculture. Les relations de bon voisinage et d'amitié avaient permis aux deux jeunes gens de s'apprécier réciproquement et le moment de leur union semblait d'autant plus proche qu'un parti honorable se présentait pour Mademoiselle de *Lésignac*. Le chevalier du *Rousseau* se rendit à

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

l'assemblée de l'ordre de la noblesse et de la sénéchaussée d'Angoulême dont la première réunion se tint le 19 mars 1789 dans l'église des *Jacobins*.

Lorsque dans le courant d'avril il regagna son foyer, après avoir assisté aux diverses réunions et assemblées politiques qui s'étaient tenues à Angoulême, il était, sans doute, plus que jamais attaché à la royauté, mais aussi, plus que jamais bercé d'illusions libérales vers lesquelles l'entraînait naturellement son caractère bon.

Hélas! Elle n'était que trop imbuë de libéralisme la société toute entière et la noblesse en particulier, en cette fin du XVIII^e siècle. C'était ce libéralisme de mauvais aloi dont les apôtres Jean-Jacques *Rousseau* et *Voltaire* avaient, par leurs écrits malsains, saturé toutes les classes de la nation, ce libéralisme duquel on tira la liberté au nom de laquelle on commit tant de crimes! Les premières conséquences funestes de ce libéralisme ne tardèrent pas à se produire et le 14 juillet était la première démonstration de sa valeur comme moyen de gouvernement.

Le comte d'*Artois*, les princes de *Condé* et de *Conti* émigraient et allaient se fixer à *Coblentz* où les rejoignaient en nombre considérable – on pourrait dire en bataillon serrés – les nobles qui ne se sentaient plus en sûreté ni chez eux ni à la ville (on ne saurait plus dire à la Cour) et qui ne voulaient pas servir à l'armée en des temps aussi troublés où les gardes nationales armées étaient un si grand danger pour la nation.

Le chevalier de *Lésignac* avait bien voté, par acclamation, avec les autres membres de la noblesse d'*Angoumois*, l'adresse au comte d'*Artois* et les protestations de dévouement, d'aide et de fidélité, cependant, jusqu'en 1791, il ne vit pas la nécessité d'aller rejoindre les princes à l'étranger et, comme il ne se connaissait pas d'ennemi dans toute la province, il s'y trouvait en pleine sécurité et n'eût, sans doute jamais émigré s'il n'eût écouté les conseils intéressés que lui donnait un homme qui avait intérêt à l'éloigner de chez lui. Son absence ne fut pas longue. Elle dura toutefois assez longtemps pour qu'à son retour chez lui, il fût porté déjà sur la liste des émigrés et des suspects du district de *Confolens* et comme tel, recherché, traqué par les agents du comité révolutionnaire. Désormais, il devait se cacher comme un malfaiteur, car s'il était arrêté, on l'envoyait directement à la guillotine.

Là ne se bornaient pas encore tous les déboires de Monsieur de *Lésignac*. En rentrant au château de ses pères, il trouva sa sœur mariée de la veille avec un citoyen qui y était installé en maître et qui, dit-on, refusa de le recevoir et même de le reconnaître. En effet, pendant l'absence de son frère, cette jeune fille à laquelle peut-être, semblait lourde une tutelle qui, cependant, d'après le portrait qu'on fait du chevalier, devait être bien douce, peut-être aussi pour déjouer les projets d'avenir que ce frère faisait pour elle, prêta une oreille complaisante aux discours de Monsieur *Albert Péruzet*, frère du député du Tiers-Etat de la ville de *La Rochefoucauld* et s'empressa d'accepter l'émancipation qu'il venait lui offrir.

S'il faut en croire Monsieur *Gigon*, à la suite de la première entrevue qui eut lieu entre les deux beaux-frères:

"une violente altercation suivie de voies de fait fut le commencement d'une haine implacable qui, ajoute cet auteur consciencieux, autorisa dans le temps certaines rumeurs graves qui subsistent encore dans le pays."

De ce moment commence donc pour Monsieur de *Lésignac*, cette vie de bête fauve, continuellement poursuivie par le chasseur toujours au guet, toujours à l'affût. Plusieurs fois, il manqua d'être pris et ne dut qu'à son agilité d'échapper à ses persécuteurs. On raconte qu'un jour, cerné dans une maison dans laquelle il s'était réfugié afin de prendre quelque repos, il trouva moyen de se sauver en faisant dans la toiture un trou par lequel il sauta à terre et que, bousculant tout sur son passage, il s'enfuit dans les bois sans qu'on pût le saisir.

Très aimé de tous les paysans de la contrée, il trouvait partout bon accueil: on le cachait, on le protégeait, on le prévenait du danger. Il se réfugiait tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre sans qu'on le trahît jamais ni par vengeance, ni pour toucher la prime offerte au dénonciateur. Et, cependant, les agents du Comité Révolutionnaire était toujours sur ses traces, ne lui laissant ni trêve ni merci. Aussi, était-il souvent obligé de se cacher dans les bois où des âmes charitables lui portaient les provisions

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

nécessaires à sa subsistance. Sa fiancée qui, seule, savait toujours où trouver son gîte, s'acquitta bien souvent de ce devoir, et avec quelle satisfaction!

Du reste, la famille *Fougeron* de la *Pélussonie*, pour le chevalier de *Lésignac*, une seconde providence et, s'il n'eut péri, lâchement assassiné, il n'y a pas de doute qu'il ne se fût soustrait au danger de la persécution pendant les quelques mois que dura encore la sanglante dictature de *Robespierre*.

Mais un soir, excédé de fatigue, le pauvre jeune homme alla demander un abri pour la nuit à la famille *Gerson* qui habitait le village des *Châtres* et où il se retirait quelques fois, dans un réduit ménagé en un coin de la grange où il avait fait installer un mauvais lit et placer un coffre à habits afin de pouvoir quelquefois changer de linge.

Il y avait ce jour-là, cher *Gerson*, une réunion de joueurs et de buveurs. Monsieur de *Lésignac*, sans défiance, but avec eux quelques bouteilles de petit vin de pays et, toujours généreux, leur donna quelque argent pour s'amuser entre eux, puis il passa dans sa retraite, dans la grange, déposa ses pistolets sur le coffre et se coucha tout habillé sur un mauvais grabat où bientôt vaincu par la fatigue, il s'endormit d'un profond sommeil.

Quel est le mobile qui poussa les hommes vis à vis desquels il venait de se montrer bon, à assassiner le chevalier du *Rousseau*? On dit tout haut que ce fut la cupidité parce qu'ils savaient qu'il portait sur lui une importante somme en or: mais on raconte tout bas, dans la contrée que quelqu'un qui y avait intérêt voulait à tout prix le faire disparaître et avait promis une bonne récompense à ceux qui l'en débarrasseraient.

Lors donc qu'il se furent assurés qu'il dormait profondément, deux des buveurs réunis dans la maison de *Gerson*, nommés *Lapierre*, armés d'un de ces leviers ou pinces en fer dont se servent les carriers pour déplacer les grosses masses de rocher, saisissant chacun une extrémité de cet outil, appuyèrent fortement son milieu sur la poitrine de la victime pour l'étouffer et empêcher ses mouvements tandis qu'un autre complice frappait à coups redoublés sur sa tête avec une tranche ou une bêche jusqu'à ce qu'enfin, l'infortuné restât sans vie. On dépouilla alors la victime de tout ce qu'elle portait sur elle puis on porta son cadavre dans le bois des *Vergnes*. Là, on le jeta dans un fossé bordant les clos des domaines de *Chez Raillard*, où une dizaine de jours plus tard, il fut découvert par des bergères dont les chiens grognaient d'étrange façon lorsqu'ils passaient à cet endroit. Cette funèbre découverte fut aussitôt déclarée à l'autorité municipale qui, sans aucune enquête puisque la qualité d'ex-noble et de suspect du ci-devant aristocrate le mettait hors la loi, fit enlever le cadavre et on le fit porter au cimetière.

Le vieux Monsieur *Fougeron* de la *Pélussonie* fit faire à ce malheureux pour lequel il avait une affection particulière, et qui devait épouser sa fille aussitôt que les temps de la persécution seraient passés un enterrement digne dont il prit tous les frais à sa charge; c'est du moins ce que rapporte la tradition bien qu'assez peu naturel, étant donné que sa sœur et son beau-frère s'étaient arrangés de sorte à s'emparer de ses biens dont ils évitèrent la confiscation.

Quant aux assassins qui étaient parfaitement connus, ils ne furent aucun recherchés; mais si la justice des hommes les laissa tranquilles, celle de Dieu commença dès cette vie à se manifester sur eux; ils finirent tous misérablement et la mémoire de leur nom est en ignominie dans le pays qu'ils ont dû, du reste, quitter depuis longtemps.

Le théâtre du crime, le village des *Châtres*, qui est la plus grosse agglomération de la commune a longtemps joui d'une fort mauvaise renommée.⁴

De son mariage avec Monsieur *Péruzet*, Mademoiselle du *Rousseau* n'eut que des filles dont une épousa un Monsieur *Chazeaud* de *La Rochefoucauld* auquel en mariage le château de *Lésignac* devenu depuis, par acquisition, la propriété de Monsieur *Fourgeaud* et de Monsieur *Boulesteix*. La famille *Fougeron* dont une des demoiselles épousa Monsieur *Louis Buisson*, dit *Raynaud*, tanneur à

⁴ Ces faits avaient été consignés dans les papiers de la commune et peut-être aussi dans ceux de la paroisse, mais une main intéressée les fit disparaître il y a quelques années, et maintenant que sont tous descendus dans la tombe les témoins contemporains de ces tristes événements, il est, comme nous le disons plus haut, très difficile d'en obtenir un récit plus circonstancié que celui que nous venons de donner.

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

Chabanais, dont la fille *Françoise* épousa Monsieur *Jacques Puybaraud-Villard*, des *Salles-Lavauguyon* a fini en quenouille depuis quelques années. Sa maison de *Lésignac*, son domaine de la *Comtie* et celui de la *Pélussonie* sont devenus à la suite de partages la propriété de la famille *Puybaraud-Villars*, éteinte elle-aussi, dans sa postérité mâle en la personne de *Louis Villars*, notaire et maire de *Massignac*, ancien maire de *Lésignac*, décédé le 24 mars 1901.

L'apostolat de l'abbé *Léonard Vignaud*

Tandis que se déroulaient ces événements, que devenait la paroisse de *Lésignac* privée de son pasteur? Il s'y trouvait encore des âmes dans lesquelles la foi avait poussé d'assez solides racines pour conserver au milieu de la déclaration de la persécution des sentiments de fervent piété et perpétuer quelques pratiques de religion.

On assure que jusqu'au retour de la paix, aucun enfants, même ceux des trembleurs que le lendemain on offrait à la déesse Raison, ne vint au monde qu'il ne reçut l'eau de la main d'une femme chrétienne et que pas un mort ne fût enterré sans que son corps n'ait été porté à l'église.

Dans les premiers jours de 1794, Dieu ménagea aux âmes pieuses de *Lésignac* la grande joie de la visite d'un apôtre demeuré fidèle à sa foi, l'abbé *Léonard Vignaud*, de *Chassenon*. Bien qu'âgé de 64 ans et commençant à subir l'assaut des infirmités, ce prêtre zélé entreprit ce qu'avaient fait les prêtres de la primitive église.

Il était prêtre, mais n'étant point curé, il n'avait en rigueur de droit, aucun devoir; mais son zèle et sa charité lui interdisait l'oisiveté à laquelle les mauvais temps de la persécution religieuse semblaient le contraindre. Il ne put demeurer indifférent au salut de ses frères; il ne put se résoudre à abandonner le service de Dieu. En homme d'ordre, il se mit d'abord en règle avec ses supérieurs en se faisant donner par les administrateurs du diocèse de Limoges les pouvoirs dont il avait besoin afin de faire avec autorité, les fonctions du saint-ministère, puis il commença son apostolat.

Accompagné d'un serviteur de sa sœur, le fidèle Pierre, homme plein de foi, plutôt ami que domestique, il partit au cœur de janvier de son domicile et se dirigea par des chemins affreux sur *Pressignac*, pour aller de là à *Saint-Quentin*, *Mouzon*, *Lésignac*, etc. Pour éviter d'être reconnu, il voyageait pendant la nuit, se cachait de son mieux le jour dans une grange où le propriétaire s'efforçait de le dissimuler sous la paille ou le foin, derrière les fagots et les planchers.

C'est dans ces lieux que, la nuit venue, il confessait, baptisait, bénissait les unions, réhabilitaient celles qu'avaient présidés les intrus, puis couché sur un peu de paille, à côté de son fidèle compagnon, il dormait quelques heures.

Il allait arriver à *Lésignac* lorsque s'étant arrêté à la *Comtie* chez *Jean Besse*, il apprit qu'on venait d'arrêter l'ex-vicaire *Roffignac*. Cette nouvelle n'était pas faite pour le rassurer, aussi, plutôt que de descendre jusqu'au bourg, demeura-t-il dans ce village où il se fit porter plusieurs enfants qu'il baptisa et où il eut la consolation d'administrer les derniers sacrements à la mère du maître de maison, lui donnait ainsi, en échange des choses temporelles les grâces spirituelles les plus précieuses, celles qui permettent de mourir en paix avec Dieu.

Cette nuit, il dormit dans une étable à brebis. Il partit le lendemain matin pour *Massignac*, les *Salles-Lavauguyon*, *Saint-Mathieu*, *Videix*, etc. et quelques mois plus tard, victime d'une infâme dénonciation, il tombait aux mains du comité révolutionnaire de *Confolens* qui le traîna de prison en prison, mais n'eut pas le temps de faire tomber sa tête.

***Lésignac* au XIXe siècle**

L'église, la pauvre église de *Lésignac*, vit des scènes indignes de sa sainteté. Les fêtes révolutionnaires y furent célébrées avec leurs orgies païennes et les réunions tumultueuses des patriotes s'y tinrent souvent, mais on n'osa que très peu de temps en interdire l'entrée aux femmes qui venaient encore y prier avec dévotion.

Nous venons de dire que les fêtes révolutionnaires furent célébrées dans l'église de *Lésignac*. Une déesse Raison monta sur l'autel et y reçut le sacrilège hommage de l'encens. Mais, chose très curieuse,

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

il n'est pas possible de savoir aujourd'hui qu'elle fut la femme la "demoiselle" qui coiffée du bonnet phrygien osa prendre sur l'autel la place de la vierge immaculée, qui osa faire du tabernacle sacré le trône de son impudicité...

Un décret du 19 octobre 1790 avait ordonné qu'il fût fait un inventaire de l'argenterie des églises. Un autre, du 3 mars suivant, portait que cette argenterie serait envoyée aux hôtels de la Monnaie. Les prescriptions de ce dernier décret avaient peu été exécutées dans nos contrées lorsque les Représentants du peuple composant le comité de salut public adressèrent aux municipalités l'ordre de l'exécuter sans retard. Ce fut *Jean Fin* qui se chargea de cette vilaine besogne à *Lésignac*. Il se fit accompagner par deux ou trois citoyens recrutés plutôt par peur que de bonne volonté et avec leur aide, enleva non seulement les vases sacrés et les objets précieux, mais tout ce qui pouvait avoir quelque valeur marchande, et on peut dire que pour la troisième fois, l'église de *Lésignac* fut pillée, dévastée. Mais l'agent de la Révolution manqua de payer cher son zèle. Les femmes du bourg et quelques unes des villages voisins averties par elles, firent à *Fin* et à ses acolyte une chasse des plus mouvementée. Elles les poursuivirent à coups de pierres et ils ne durent leur salut qu'à la fuite.

Les biens de la paroisse, le domaine de la cure, consistant en terres et prés au nord-est du bourg et aux environs de *Vilotte* et de *Chez-Boisge*, furent vendus "comme biens nationaux". Leur vente produisit peu d'argent parce qu'on trouva difficilement les acquéreurs.

Enfin. Lorsqu'à la suite du *Concordat*, le culte fut rétabli, la paroisse possédait uniquement les murs à peu près nus de l'église. Est-ce pour cette raison que l'abbé *Bourdeau* nommé curé de *Lésignac* par l'évêque intrus *Dominique Lacombe*, ne demeura pas à son poste duquel il disparut on ne sait trop ni quand ni comment et duquel on n'entendit plus parler.

Il eut pour successeur Monsieur *Thomas*⁵ qui demeura curé de *Lésignac* et de *Mouzon* alors réunis, pour le culte pendant 41 ans et mourut âgé de 80 ans, le 17 décembre 1844. On se demande comment un homme de cet âge pouvait desservir en binage.

A monsieur *Thomas*, succéda Monsieur *Blanquet*. En arrivant dans la paroisse, Monsieur *Blanquet* trouva un presbytère en ruines, véritablement inhabitable. Il dut s'en contenter pendant une douzaine d'années. Mais, il vint un moment où un maire sans hostilité comprit que le ministre du culte doit ne pas être plus mal logé que le dernier de ses paroissiens et obtint de son conseil municipal le vote des crédits nécessaires pour construire un nouveau presbytère. C'était vers 1857.

Monsieur l'abbé *Lapointe*, le vénérable curé de *Massignac*⁶ fut prié d'établir les plans de la construction nouvelle dans laquelle on n'avait à dépenser que 800 francs.

Cette construction, bien qu'on n'ait pas absolument suivi les plans du curé architecte est commode et solide; malheureusement, le défaut d'entretien lui porte un tort considérable.

Monsieur *Blanquet* mourut à son poste le 5 février 1867, regretté de tous ses paroissiens. Il fut, comme son prédécesseur, enterré dans le cimetière en haut du bourg où sa modeste tombe se voit encore. Son successeur, Monsieur *Antoine Angelergues* était un *Averne*, quinquagénaire, duquel on n'a à dire qu'une chose, c'est qu'il fut un bon curé. Il mourut le 5 août 1888, âgé de 74 ans.

Monsieur *Angelergues* fit donner dans sa paroisse par les p.p. missionnaires d'*Ubesines* d'*Angoulême*, une retraite de confirmation qui, dit-on, produisit grand bien.

La paroisse de *Lésignac* a la bonne fortune de posséder une famille riche des biens de la terre, en même temps que soucieuse d'amasser des trésors pour le ciel. Nous voulons parler de la famille *Henrotte*, propriétaire du château et des belles terres de *La Redortière*. Monsieur *François Henrotte*, banquier à *Paris*, homme très pieux et plein de bonnes intentions aimait à venir tous les ans passer quelques temps à *Lésignac* dont il affectionnait la vieille église où il était, durant ses séjours, un sujet d'édification. Mais il trouvait que la pauvre cloche de la paroisse, fêlée pendant les bacchanales révolutionnaires faisait un bien triste effet et s'entendait mal, aussi résolut-il de doter le clocher de *Lésignac* d'une cloche nouvelle.

⁵ Décembre 183

⁶ mort en février 1909

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

Celle-ci fut bénite le 20 juin 1886 par Monsieur *Prat*, curé doyen de *Montembœuf*. Elle eut pour parrain Monsieur *François Henrotte* et pour marraine Madame *Anne-Clarisse Puybaraud-Villars*, propriétaire à la *Comtie*.

Monseigneur *Sebaux* nomma à la cure de *Lésignac* le 16 septembre 1888 Monsieur l'abbé *Pierre Senmartin*, pyrénéen, précédemment curé de *Mazières*, dont il avait fait reconstruire le presbytère et restaurer l'église.

Cet ecclésiastique trouvait à *Lésignac* de quoi exercer son zèle et son activité. L'église était dans un état proche de la ruine. Les murs en étaient fendus, la toiture ne tenait que par un miracle d'équilibre. Le lambris ou tillage remplaçant la voûte s'en allait par pièce.

La première fois qu'il prit la parole dans son église, il fit entendre un appel en faveur de sa reconstruction qui devait être l'œuvre principale de son apostolat dans cette paroisse. Combien elle fut difficile, cette œuvre que le succès ne devait couronner que 15 ans plus tard.

Avant de raconter les péripéties de l'entreprise de Monsieur *Senmartin*, il est peut-être bon de faire l'historique de la vieille église de *Lésignac* à laquelle le pic des démolisseurs s'est attaqué le 6 juillet 1903 et sur l'emplacement de laquelle s'élèvera bientôt la svelte construction dont Messieurs *Barbaud* et *Bauhain* ont conçu les plans et dressé les devis.

Nous avons dit que lorsque l'abbé *Senmartin* monta pour la première fois dans la chaire de *Lésignac*, ce fut pour annoncer son intention de poursuivre l'œuvre de la reconstruction de l'église. Cette parole trouva un vibrant écho dans l'âme de Monsieur *Henrotte* qui vint spontanément promettre à son nouveau curé qu'il l'aiderait généreusement.

La position de fortune de Monsieur *Henrotte* lui permettait de faire beaucoup; elle lui aurait permis de faire à lui seul les frais de la reconstruction de l'église et de son aménagement. Mais, par un sentiment de délicatesse qu'on ne saurait blâmer, il désirait que la commune et l'Etat y contribuassent pour une part, quelque minime fut-elle. Cette délicatesse ne fut pas comprise par Monsieur le maire *Boutinaud* qui préférait que la commune s'imposât d'abord pour la construction d'un groupe scolaire et d'une mairie et qui disait que s'il fallait voter des fonds pour l'église, son retour viendrait ensuite.

Pour Monsieur *Henrotte*, l'église devait passer avant les écoles et la mairie qui, du reste, étaient à l'abri moyennant des fermes très onéreuses, alors qu'il pleuvait dans l'église dont les murs et la toiture se désagrégeaient si rapidement qu'on ne pouvait plus assister aux offices sans recevoir des gravats sur la tête. Aussi, d'accord avec son curé, le propriétaire de la *Redortière* fit-il dresser par des architectes qu'il fit venir à ses frais les plans et devis d'une église décente dont la construction devait coûter environ 40,000 francs.

Monsieur *Henrotte* disait au maire:

"Faites voter par le conseil municipal la somme que vous voudrez et je me charge du reste. Lorsque l'église sera construite, vous aurez vos écoles, je vous le promets."

Mais, Monsieur le maire demeurait sourd et on en était encore là lorsque le 5 mai 1891, Monsieur *Sebaux* vint faire sa visite pastorale et donner la confirmation à *Lésignac*.

La nouvelle église de *Massignac* était achevée. Le digne évêque exprima le désir de voir bientôt *Lésignac* en possession d'une semblable, et il encouragea Monsieur *Senmartin* à persévérer dans l'œuvre à laquelle les bonnes dispositions de Monsieur *Henrotte* semblaient promettre un prompt succès. De son côté, le propriétaire de *La Redortière* promettait au vénérable évêque que dans un an *Lésignac* aurait son église. Hélas! On comptait sans l'obstination de plus en plus tenace du maire. Il vint même un moment où son obstination se changea en mauvaise volonté très caractérisée. Monsieur *Boutinaud* ne voulait plus d'église, ou tout au moins il n'en voulait pas tant que Monsieur *Senmartin* serait curé de *Lésignac*.

Pourquoi ce changement, pourquoi cette hostilité? Parce qu'en une circonstance délicate le curé avait fait son devoir.

Et les années s'écoulèrent... Et les instances de Monsieur le curé et la bonne volonté de Monsieur *Henrotte* continuèrent à se heurter à l'opposition du maire, à tel point qu'à un moment donné; il eût

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

suffi de l'adhésion de ce magistrat pour que la sous-préfecture obtînt un secours de l'Etat sans aucune contribution de la commune. Mais, *Boutinaud* répondit:

"Si l'église est en mauvais état; qu'on la fasse réparer. Pour le moment; je n'ai pas le temps de m'en occuper."

Les écoles et la mairie furent construites. Le maire ne sut pas profiter des crédits ouverts par le Gouvernement pour ces sortes de travaux et la commune dut contracter un emprunt important pour l'amortissement duquel elle se greva de lourds centimes.

Toutes ces tracasseries avaient lassé la bonne volonté de Monsieur *Henrotte* dont la santé était devenue depuis quelque temps chancelante; aussi, avait-il résolu de ne plus être pour l'église de *Lésignac*, au jour où on la reconstruirait, qu'un souscripteur pour une somme d'une douzaine de mille francs. La commune perdait ainsi au moins 14,000 francs.

Les choses n'étaient guère avancées lorsque le 20 avril 1896 Monsieur *Frérot* vint à *Lésignac* donner la confirmation. Le maire ni le conseil municipale ne se présentèrent devant l'évêque.

J'extraits la phrase suivant du procès-verbal que S.G. dressa elle-même de sa visite:

"Dans l'après-midi, nous avons visité l'église et constaté que cet édifice est dans un état lamentable, et nous exprimons le vœu qu'il soit porté remède dans un temps très prochain par l'administration municipale, la Fabrique n'étant pas en mesure d'y pourvoir."

Trois semaines après cette visite de l'évêque, le maire était obligé de rendre son écharpe; le nouveau conseil municipale lui ayant préféré Monsieur *Chéri Fort*, précédemment adjoint.

Sur les instances de Monsieur le curé, mais sans enthousiasme, le nouveau maire fit quelques démarches auprès de Monsieur *Henrotte*, afin d'obtenir qu'il revînt à ses offres. Il eut même l'indiscrétion de lui demander de faire davantage.

On ne sait ce qu'eût décidé ce bon et généreux chrétien, car c'est à ce moment, au mois de novembre 1896 qu'il mourut à la suite d'une opération chirurgicale à laquelle du reste, il avait consenti sans espoir de guérison.

Monsieur *Senmartin* voyait une fois de plus sombrer tous ses projets. Les dispositions testamentaires de Monsieur *Henrotte* et la mauvaise volonté de la municipalité ne lui permettaient plus d'espérer voir reconstruire son église, à moins que, accident souhaitable, mais auquel il fallait s'attendre tous les jours, elle ne s'écoulât d'elle-même. Car une chose subsistait, c'était le rapport des architectes déclarant qu'il y avait danger à continuer les cérémonies dans un édifice aussi ruiné.

"Nous n'avons pas d'église, dit Monsieur le curé, ayons un *Saint-Antoine de Padoue*, il nous en procurera une."

Et en 1900, au moyen d'une modeste souscription, il fit l'acquisition d'une jolie statue du saint franciscain, laquelle fut inaugurée le 17 décembre 1900, par Monsieur l'abbé *L. Prat*, curé doyen du canton. Et on pria *Saint-Antoine de Padoue*...

Monseigneur *Ernest Ricard*, évêque d'*Angoulême* depuis le mois d'avril précédent, vint à *Lésignac* le 15 octobre 1901. S.G. commença l'instruction qu'elle fit aux fidèles dans la vieille église, en disant qu'il était nécessaire de faire son acte de contrition lorsqu'on montait dans la chaire de cette église parce qu'on sentait qu'elle menaçait de s'écrouler sous les pieds. Monseigneur continua en faisant ressortir combien il était peu honorable en même temps qu'imprudent d'avoir une église en si mauvais état et dit qu'il espérait qu'on allait s'occuper de suite de sa reconstruction, afin que bientôt il pût venir en bénir une neuve. Il tint ce même langage au maire.

Voici une phrase extraite du procès-verbal de visite de Monseigneur:

"Nous avons vu Monsieur le maire qui est venu nous recevoir et nous espérons que les promesses de ce magistrat permettront bientôt de profiter des largesses d'une pieuse famille qui veut largement contribuer à la réédification de l'église. Elle s'impose de toute nécessité et l'on ne saurait plus longtemps supporter que les offices divins fussent célébrés dans un édifice malpropre et qui menace ruine."

dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui remis au rédacteur les documents qu'il possédait

Cette fois et sur le conseil de Monseigneur, Monsieur le curé prit l'initiative d'une souscription publique. Il fit une liste qu'il présenta au domicile de ses paroissiens et obtint 9,063 F. Madame *Henrotte* souscrivait pour 8,000 francs, se réservant en outre de doter la nouvelle église d'une partie de son ameublement. Il fallait maintenant que la municipalité s'exécutât. Elle ne le fit pas de bonne grâce et vota d'abord 9,000 francs. On obtint à titre de subvention une pareille somme de l'Etat et un secours de 2,500 francs du département. Tout cela était insuffisant.

Monsieur le curé revint à la charge auprès de madame *Henrotte* qui porta sa souscription à 10,500 francs, puis il obtint du maire une nouvelle réunion du conseil municipal qui, non sans peine, vota 2,000 francs de plus. Les ressources nécessaires étaient enfin trouvées.

Le dossier fut constitué et se mit en voyage. L'Administration prépara la mise en adjudication des travaux de construction de l'église de *Lésignac* sur l'emplacement de l'ancienne.

Cette adjudication préparée par monsieur *Laffarge*, sous-préfet de *Confolens* par affiches datées du 28 avril 1903 eut lieu à la sous-préfecture le 19 mai 1903. Monsieur *Louis Pascaïl*, entrepreneur de travaux publics, aubergiste et conseiller municipal de *Lésignac*, fut déclaré adjudicataire sur un rabais de cinq pour cent.

Le 5 juillet 1903 la messe fut dite pour la dernière fois dans la vieille église. Le lendemain, le pic des démolisseurs en prenait possession. On transporta l'autel et les objets du culte dans la grange de la cure qui servira d'église jusqu'à ce que la nouvelle fût construite. La cloche fut placée sur un bâti dans un coin de la cour du presbytère.⁷¹

Mobilier de l'église de *Lésignac*

- 1.- Des Fonts baptismaux et un bénitier monolithes, monopédiculés, ornés de godrons et carrelures qui, sans être d'une extrême élégance sont de précieux souvenir du XIIIe siècle.
- 2.- Tableau représentant *Saint-Pierre* quittant la prison Mammertine sous la conduite d'un ange. Cette peinture n'est pas mauvaise, bien qu'affectée de mièvreries, et sa facture la classe du XVIIIe siècle.
- 3.- Tableau de la Vierge à l'Enfant, peinture moderne.
- 4.- Statue de la *Sainte-Vierge*, immaculée, du modèle de la médaille miraculeuse, en plâtre polychromé.
- 5.- *Pieta* ou *Notre Dame des sept Douleurs*, statue en bois, très ancienne à laquelle on a infligé l'ouverture d'une peinture de mauvais goût. On ne sait trop quelle est la provenance de cette statue qui fut offerte à l'église il y a une trentaine d'année par une famille de la paroisse qui l'avait achetée dans une vente à l'encan.
- 6.- Deux reliquaires en forme de Bustes, en bois sculpté, peint et doré, travail du XVIIIe siècle, contenant les reliques de *Saint-Coulon* et de *Sainte-Masenne* et provenant, croit-on de l'abbatiale de *Saint-Junien*.
- 7.- Le Chemin de Croix en papier lithographié, polychromé, de la maison *Turgis*, est en très mauvais état.
- 8.- Statue de *Saint-Antoine-de-Padoue*, en plâtre peint, acquise en 1900 par souscription paroissiale.
- 9.- Cloche de 600kg environ, bénite en 1886 sous le nom de *Saint-Pierre* qui a eu pour parrain Monsieur *François Henrotte* et pour marraine Madame Veuve *Anne-Clarisse Puybaraud-Villard*. Elle avait été fondue par *Emile Vaintier* à *Saint-Emilion (Gironde)*.



⁷¹ Ici s'arrête la partie historique de cette notice, dressée à la demande de Monsieur l'abbé *Senmartin* qui a mis à la disposition du rédacteur tous les renseignements qu'il possédait.